

2025/0160

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-cinq, le treize janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 16

Etaient présents MM.BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHRETIEN.CHATELAIN.
PETIT.WERY.JOSSET.RAVIDAT et ASCONE.

Mmes MERCIER.PREVOST.WAUCHER.CAFFIAU.DELBRUYERE.

Absents ayant donné procuration : Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET et MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. PETIT.

Objet : PROJET D'ACQUISITION PAR L'AVESNOISE DES IMMEUBLES LOCATIFS, SIS LA PLACE ET RUE CHANOINE CARLIER ET REVENTE DES LOTS VOLUME (LOCAUX 1,5,9 ET ORATOIRE) PAR L'AVESNOISE A LA COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée les faits et qu'une délibération avait déjà été prise en mars 2024 pour la première phase de la vente qui consistait à la vente de l'assiette foncière de ces logements des immeubles cadastrés A 1639, 1641 et 1642 au profit de l'Avesnoise pour un montant de 185 000,00 euros.

Pour rappel, la deuxième phase consiste à l'établissement de la division en volume de 4 locaux (1,5,9 et l'oratoire) pour un montant de 110 000,00 euros qui a été actée par le Conseil Municipal en mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 16 JAN. 2025

Le Maire,

SOUS PREFECTURE
D'AVESNES/HELPE

17 JAN. 2025

ARRIVEE

